

SQILS – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Objet

PRODUCT LIFE GROUP est enregistré conformément à la loi sur la formation professionnelle continue : N° de déclaration d'activité :

Les présentes conditions générales détaillent les droits et obligations de la société PRODUCT LIFE GROUP et de ses clients dans le cadre de son offre de formation, sous sa marque de formation SQILS Factory.

Toute prestation demandée à et/ou accomplie par PRODUCT LIFE GROUP implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur les conditions générales des clients de la société PRODUCT LIFE GROUP.

2. Modalités applicables aux formations proposées par PRODUCT LIFE GROUP

2.1. Les formations inter-entreprises

2.1.1. Inscription aux formations inter-entreprises

Chaque inscription est nominative, et devra être faite par validation d'un devis transmis suite à une demande d'inscription faite :

- Soit par e-mail à l'adresse suivante : sql.formation@productlife-group.com
- Soit par l'intermédiaire du formulaire disponible notre site internet www.sqlsfactory.com.

A défaut de validation du devis en bonne et due forme, PRODUCT LIFE GROUP se réserve le droit de disposer des places disponibles. Quel que soit le moyen choisi, la demande d'inscription ne sera prise en compte que si les informations suivantes y sont renseignées : nom du participant, intitulé et date de la formation sélectionnée, nom du responsable formation ou de la personne chargée du suivi administratif de la formation, coordonnées complètes de la société ainsi que le cas échéant de l'organisme financeur, adresse e-mail du participant et/ou du contact administratif.

L'inscription engage la personne ayant effectuée l'inscription et la société qui l'emploie vis-à-vis de PRODUCT LIFE GROUP. En cas d'annulation par le client dans un délai impliquant des frais d'annulation, celui-ci ne pourra se prévaloir de l'absence de signature de la convention de formation ; l'inscription est considérée comme définitive dès la confirmation envoyée par PRODUCT LIFE GROUP. Si la facture doit comporter un numéro de commande ou tout autre élément obligatoire à la facturation de la prestation de formation, le client doit l'indiquer au moment de la validation du devis et donc de la demande d'inscription du stagiaire.

2.1.2. Confirmation d'inscription et de réalisation de la formation inter-entreprises

Les inscriptions ne seront possibles que dans la limite des places disponibles. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée. Sous réserve de son acceptation par PRODUCT

LIFE GROUP, nous vous adressons un accusé de réception (par voie électronique) afin de confirmer l'enregistrement de votre inscription. Cet accusé ne tient pas lieu de confirmation de réalisation de la session de formation. La confirmation de la réalisation sera confirmée par l'envoi par voie électronique, entre 2 et 3 semaines avant le début de la formation, de la convocation au participant et à son service formation ainsi que la convention de formation. Un e-mail regroupant toutes les informations logistiques utiles (plan d'accès, horaires...) sera également adressé en même temps que la convocation à chaque participant ainsi qu'au service formation de son établissement.

2.1.3. Conditions d'annulation et de remplacement aux formations inter-entreprises

2.1.3.1. Annulation ou report d'inscription, abandon, remplacement

Tout participant inscrit peut-être remplacé par un collaborateur du même site de l'entreprise même au dernier moment sans entraîner de pénalités s'il s'agit de la même session. En cas d'annulation ou de report d'une inscription, PRODUCT LIFE GROUP facturera les frais engagés ou dépensés.

- Pour toute annulation ou report intervenu de 15 à 7 jours calendaires avant le début de la session de formation, 50 % du coût de la formation seront facturés.
- L'intégralité des droits d'inscription (100 %) sera facturée dans les cas suivants :
 - Annulation ou report moins de 6 jours calendaires avant le début de la session,
 - Absence d'un participant constatée au démarrage de la session de formation,
 - Abandon en cours de formation.

Pour être pris en compte, toute annulation, report ou remplacement devra être confirmé par écrit. Les sommes seront dues même si la convention n'a pas encore été adressée à l'entreprise au moment de l'annulation, dès lors que l'inscription a été validée par PRODUCT LIFE GROUP. Lorsque l'entreprise a prévu la prise en charge de la formation par un organisme financeur (OPCO...), les frais d'annulation seront directement facturés à l'entreprise.

2.1.3.2. Annulation ou report d'une session de formation/remplacement d'intervenant

Dans le cas de circonstances imprévisibles et indépendantes de notre volonté ou en particulier si le nombre de participants est trop faible pour garantir le bon déroulement pédagogique de la formation, PRODUCT LIFE GROUP se réserve le droit de repousser ou d'annuler le stage (au plus tard deux semaines avant son démarrage), de modifier le contenu du programme en tenant compte d'évolutions intervenues depuis sa parution au catalogue, et/ou de remplacer les intervenants afin de garantir le bon déroulement de la session.

Concernant le maintien des dates de la formation, nous ne pouvons garantir nos clients contre la force majeure empêchant un ou des intervenants d'être présent aux dates prévues et l'impossibilité de recourir aux formateurs suppléants pour causes de disponibilités. Dans ce cas nous nous engageons à vous contacter personnellement afin de réorganiser la formation sur de nouvelles dates. En cas de report de la formation (dans la même année), nous procédons au report automatique de l'inscription à la session suivante. Ce report vous est confirmé par écrit. En cas de refus par l'entreprise, celle-ci devra également nous informer par écrit de sa décision de ne pas maintenir l'inscription. PRODUCT LIFE GROUP s'efforcera dans la mesure du possible de prévenir l'entreprise de tout report ou annulation le plus tôt possible mais ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des frais notamment de voyage (transport, hébergement...) déjà engagés par l'entreprise. Nous vous conseillons dans la mesure du possible de privilégier des conditions de réservations modifiables et remboursables.

2.1.4. Droits d'inscription aux formations inter-entreprises/ Tarifs

Les droits d'inscription incluent la formation, les documents pédagogiques, les déjeuners et les pauses-café. Les repas du soir, l'hébergement et les déplacements restent à votre charge. Tous les prix indiqués dans le catalogue ou sur notre site internet sont en euros hors taxes. La TVA au taux en vigueur au moment du stage sera ajoutée lors de la facturation. Des frais financiers sont facturés en plus des frais pédagogiques pour toute inscription provenant d'un autre pays que ceux de la zone SEPA compte tenu des frais consécutifs aux virements internationaux.

2.2. Formations intra entreprise

2.2.1. Convention de formation intra entreprise

Toute commande d'un client devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous la forme d'un bon de commande, d'une proposition commerciale acceptée, d'un accord ou de tout autre document commercial dûment complété et signé par le client, mentionnant notamment le thème de la formation, la date envisagée, et le nombre prévisible de participants. La commande d'un client peut être adressée à PRODUCT LIFE GROUP par mail. L'envoi d'une commande par le client implique son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales de Vente. Une commande ne devient définitive qu'après acceptation expresse de PRODUCT LIFE GROUP. Une fois acceptée, une commande ne pourra être annulée ou modifiée qu'avec l'accord écrit de PRODUCT LIFE GROUP et seulement à des conditions permettant de dédommager PRODUCT LIFE GROUP contre toutes pertes ou préjudice que PRODUCT LIFE GROUP aurait pu subir. La commande est personnelle au client et ne peut être transférée ou cédée sans l'accord écrit de PRODUCT LIFE GROUP.

2.2.2. Tarifs

Le prix final facturé après réalisation de la prestation intra-entreprise inclut l'intégralité des frais inhérents à cette action, à savoir les frais pédagogiques, la fourniture de matériels pédagogiques, les frais de voyage et de séjour des intervenants, d'éventuels frais financiers dans le cas de paiements internationaux, d'éventuels frais de traitement administratif des formations DPC sans que cette liste ne soit exhaustive. Les prix indiqués sous entendent le respect des différents éléments de notre proposition y compris la limitation des effectifs par session.

2.2.3. Annulation ou report d'une session intra entreprise planifiée

2.2.3.1. En cas d'annulation par le donneur d'ordre

Pour toute annulation une indemnité sera retenue.

- Si l'annulation intervient 15 jours calendaires avant le début de la session, 50 % des frais pédagogiques et de préparation seront facturés.
- Si l'annulation intervient 7 jours calendaires avant le début de la session, 100 % des frais pédagogiques et de préparation seront facturés.

Auxquels s'ajouteront les frais de déplacement, de reprographie et d'expédition engagés. Pour être pris en compte, toute annulation ou report devra être confirmé par écrit. Ces sommes seront dues même si la convention n'a pas encore été adressée à l'entreprise au moment de l'annulation. Lorsque l'entreprise a prévu la prise en charge de la formation par un organisme financeur (OPCO...), les frais d'annulation seront directement facturés à l'entreprise.

2.2.3.2. En cas d'annulation par PRODUCT LIFE GROUP

Dans le cas de circonstances imprévisibles et indépendantes de notre volonté, PRODUCT LIFE GROUP se réserve le droit de repousser ou d'annuler la prestation, et/ou de remplacer les intervenants afin de garantir le bon déroulement de la session.

Concernant le maintien des dates de la formation, nous ne pouvons garantir nos clients contre la force majeure empêchant un ou des intervenants d'être présent aux dates prévues et l'impossibilité de recourir aux formateurs suppléants pour causes de disponibilités. Dans ce cas nous nous engageons à vous contacter personnellement afin de réorganiser la formation sur de nouvelles dates. PRODUCT LIFE GROUP s'efforcera dans la mesure du possible de prévenir l'entreprise de tout report ou annulation le plus tôt possible mais ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des frais notamment de voyage (transport, hébergement...) déjà engagés par l'entreprise. Nous vous conseillons dans la mesure du possible de privilégier des conditions de réservations modifiables et remboursables.

2.3. Les formations e-learning

2.3.1. Convention de formation e-learning

Toute commande d'un client devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous la forme d'un bon de commande, d'une proposition commerciale acceptée, d'un accord ou de tout autre document commercial dûment complété et signé par le client et mentionnant le nombre de participants. La commande d'un client peut être adressée à PRODUCT LIFE GROUP par mail. L'envoi d'une commande par le client implique son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales de Vente. Une commande ne devient définitive qu'après acceptation expresse de PRODUCT LIFE GROUP. Une fois acceptée, une commande ne pourra être annulée ou modifiée qu'avec l'accord écrit de PRODUCT LIFE GROUP et seulement à des conditions permettant de dédommager PRODUCT LIFE GROUP contre toutes pertes ou préjudice que PRODUCT LIFE GROUP aurait pu subir. La commande est personnelle au client et ne peut être transférée ou cédée sans l'accord écrit de PRODUCT LIFE GROUP.

2.3.2. Tarifs

Le prix final facturé pour l'accès à la plateforme e-learning inclut l'intégralité des frais inhérents à cette action, à savoir les frais pédagogiques, les accès à la plateforme, les certificats, le paramétrage personnalisé de la plateforme avec un chargé de clientèle, d'éventuels frais financiers dans le cas de paiements internationaux, d'éventuels frais de traitement administratif des formations DPC sans que cette liste ne soit exhaustive. Les prix indiqués sous entendent le respect des différents éléments de notre proposition y compris la limitation des effectifs ayant accès à la plateforme.

3. Financement par un organisme tiers (OPCO ou autre financeur)

Il appartient au Client de faire son affaire auprès de son Opérateur de Compétences pour la prise en charge de la formation. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers au titre de la subrogation de paiement (paiement direct par le financeur), le client s'engage à :

- faire sa demande de prise en charge avant le début de la formation,
- indiquer de manière explicite et complète les coordonnées de l'organisme financeur à PRODUCT LIFE GROUP lors de l'inscription (cf Inscription),
- fournir un accord de prise en charge avant le premier jour du stage, • vérifier l'imputabilité de la formation délivrée par PRODUCT LIFE GROUP auprès de son financeur,
- s'assurer auprès de son financeur de la possibilité de prise en charge des coûts de la formation, de manière partielle ou totale.

De son côté, PRODUCT LIFE GROUP s'engage à fournir à l'organisme financeur, sous réserve que le Client ait respecté les engagements décrits ci-dessus, tous les éléments nécessaires à la prise en charge de la formation.

Lorsque des frais supplémentaires (tels que les frais de fourniture de matériels pédagogiques, frais de voyage et de séjour des intervenants) sont exposés par PRODUCT LIFE GROUP, le Client s'engage à les prendre en charge s'ils ne sont pas intégrés dans la prise en charge de l'organisme financeur.

En cas de prise en charge partielle de la formation, le solde de celle-ci sera facturé à la société qui emploie le stagiaire.

Dans le cas où nous ne disposons pas de l'accord de prise en charge avant le 1er jour du stage, d'un refus de prise en charge par l'organisme financeur ou en cas de retard de paiement important de sa part (deux mois après la formation), et pour quelque raison que ce soit, la formation sera (re)facturée à la société qui emploie le stagiaire. Celle-ci sera alors tenue de procéder au règlement de la prestation de formation.

4. Mode de règlement

Le règlement du prix de la formation est exigible à réception de la facture qui est envoyée après la formation. Tous les prix sont stipulés en euros hors taxes, sauf mention contraire. Le règlement doit être effectué en précisant clairement le N° de la facture concernée. Il devra être effectué par virement ou par chèque bancaire tiré sur une banque française à l'ordre de PRODUCT LIFE GROUP.

5. Paielements

- Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

- Retards

Sauf dispositions écrites expresses contraires, le règlement des biens et services vendus ou fournis par la société PRODUCT LIFE GROUP doit être effectué à réception des factures correspondantes.

Le paiement n'est considéré comme accompli qu'après inscription du montant intégral du prix TTC au crédit du compte de la société PRODUCT LIFE GROUP.

Toute somme non payée à l'échéance mentionnée sur la facture émise par PRODUCT LIFE GROUP entraîne l'application d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour où la facture sera échue. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix, sur simple demande de PRODUCT LIFE GROUP.

En cas de défaut de paiement, PRODUCT LIFE GROUP pourra suspendre la réalisation des prestations sans préavis en l'attente du paiement ou annuler la prestation, et sans engager sa responsabilité. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de

retard de paiement mentionnée à l'article L441-10 du Code de commerce est fixée à 40 euros.

6. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

PRODUCT LIFE GROUP et ses ayants-droits gardent la propriété des méthodes, savoir-faire, procédés qu'ils auront développés ou mis en œuvre dans le cadre de ses actions de formation, ainsi que toutes les œuvres/créations originales couvertes par le droit de la propriété intellectuelle fournis à l'occasion de ces prestations. Le contenu et le matériel pédagogique des sessions de formation conçus par PRODUCT LIFE GROUP et les formateurs associés restent donc la propriété intellectuelle et artistique de ces derniers et ne font l'objet d'aucune cession de droit.

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, de modifier, de traduire, d'adapter, de représenter, de commercialiser, de diffuser et d'utiliser à des fins d'usage interne ou externe les supports et autres ressources pédagogiques mis à la disposition du stagiaire par PRODUCT LIFE GROUP lors des formations, sans autorisation préalable, expresse et écrite de PRODUCT LIFE GROUP et de ses ayants droits.

Dans le cadre de formations réalisées via un outil de visioconférence permettant la retransmission en direct des contenus, le client est tenu de respecter le droit à l'image de toute personne apparaissant sur l'écran, notamment les collaborateurs PRODUCT LIFE GROUP. Ainsi, tout captation, totale ou partielle, de l'image et/ou de la voix des participants à la session de formation est interdite sans l'accord préalable expresse des personnes concernées.

De même, les contenus des formations diffusées en visioconférence et leur exploitation sont soumis au droit d'auteur et demeurent la seule propriété de leurs titulaires pour le monde entier. Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, l'utilisation qui est faite de ces contenus doit strictement se limiter aux conditions prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente. Ainsi, toute reproduction, imitation ou représentation totale ou partielle de ces éléments vidéos est strictement interdit et sera considérée comme une violation du droit d'auteur passible de poursuites civile et pénales.

7. Confidentialité et règles de convivialité

Par ailleurs, les participants et le client s'interdisent de divulguer toute information relative à PRODUCT LIFE GROUP à une société concurrente. Tant pendant le cours des contrats qu'après leur expiration, les clients de la société PRODUCT LIFE GROUP s'interdisent formellement de divulguer les renseignements techniques ou commerciaux qu'ils auraient été amenés à connaître sur la société PRODUCT LIFE GROUP et ses services, à l'exception de ceux dont les clients pourront prouver qu'ils sont tombés dans

le domaine public ou qu'ils étaient en leur possession avant d'entrer en relation avec la société PRODUCT LIFE GROUP.

PRODUCT LIFE GROUP se réserve le droit de refuser une inscription pour des motifs légitimes et sans caractère discriminatoire, d'exclure d'une formation tout stagiaire qui manquerait au présent accord de confidentialité, ou qui gênerait de façon volontaire la bonne exécution d'une formation, et ceci sans entraîner une quelconque indemnité ou remboursement partiel ou total du prix de la formation.

8. Responsabilité et force majeure

La société PRODUCT LIFE GROUP décline toute responsabilité concernant la propriété industrielle, intellectuelle ou littéraire de tout document, modèle, copie, enregistrement, savoir-faire, expérience, logiciel ou autres applications quelques en soient les supports, transmis à elle par ses clients, lors de son utilisation dans le cadre du contrat liant le client à la société PRODUCT LIFE GROUP. En cas de force majeure tel que défini par le Code civil et la jurisprudence, PRODUCT LIFE GROUP ne pourra se voir imposer aucune pénalité de retard dans l'exécution des obligations qui sont les siennes vis à vis de ses clients, ni dommages et intérêts pour inexécution.

9. Contestation

Tout litige relatif à l'interprétation des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre.

Politique de protection des données personnelles

Dénomination sociale : PRODUCT LIFE GROUP - SIRET 392 639 266 00056, dont le siège social est situé 8-10 Avenue de l'Arche Bâtiment C, 7ème étage, 92400 Courbevoie. Site Internet : www.productlifegroup.com. SQILS Factory est la marque de formation de l'organisme PRODUCT LIFE GROUP dont le site internet est : www.squilsfactory.com. PRODUCT LIFE GROUP collecte et traite vos données personnelles dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018) et conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée. A cette fin, PRODUCT LIFE GROUP a nommé un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : dpo@productlife-group.com.

Rôle dans le traitement des données

PRODUCT LIFE GROUP est responsable de traitement pour les données personnelles collectées par PRODUCT LIFE GROUP via son site internet ou via des échanges téléphoniques ou e-mails.

PRODUCT LIFE GROUP a le statut de sous-traitant de ses clients, pour les données traitées dans le cadre de la préparation et de la réalisation des actions de formation.

Données personnelles collectées

Les données collectées via les formulaires de contact du site internet ou par d'autres moyens d'échange (téléphone, emails...) correspondent seulement aux données nécessaires pour le traitement de votre demande : Données saisies et envoyées via les formulaires de contact, de demandes d'informations, d'inscriptions, de demandes de devis de formations intra entreprise, de demandes de programmes, etc...

Les données collectées sont : Civilité, Nom, Prénom, Adresse professionnelle, Email professionnel, Téléphone, N° RPPS...

Finalité de traitement des données personnelles

Finalités de traitement des données personnelles traitées par PRODUCT LIFE GROUP :

- Reprise de contact avec les personnes ayant soumis un formulaire, dans le cadre de la relation commerciale qui peut en découler (édition de devis, échanges d'emails etc) ;
- Suivi commercial général avec les personnes intéressées par nos services ;
- Contractualisation et facturation ;
- Préparation et réalisation des actions de formation ;
- Elaboration de statistiques (ex : questionnaire de satisfaction).

Licéité des traitements réalisées par PRODUCT LIFE GROUP

Les traitements mis en œuvre par PRODUCT LIFE GROUP dans le cadre des présentes sont réalisés dans le respect des principes de licéité édictés par la réglementation :

- Traitement nécessaire à l'exécution ou à la préparation d'un contrat : pour les données permettant la mise en place d'un contrat et d'assurer la préparation et la réalisation des actions de formation objet du contrat ;
- Consentement de la personne concernée : pour le traitement des données collectées à l'occasion d'une prise de contact via le formulaire de contact disponible sur le site internet ;
- Respect des obligations légales : les données sont également utilisées par PRODUCT LIFE GROUP afin de respecter des obligations légales (ex : édition d'une attestation de formation, facturation, etc...) ;
- Intérêt légitime : pour les données traitées à des fins statistiques, afin d'assurer le meilleur service possible à nos clients.

Dans le cadre des activités de formation pour lesquelles PRODUCT LIFE GROUP a le statut de sous-traitant du client, PRODUCT LIFE GROUP s'engage à ne traiter les données personnelles des personnes concernées que sur instruction documentée du client et dans le cadre du contrat établi entre les deux parties.

Durée de conservation des données personnelles collectées

Pour les traitements définis ci-dessus, PRODUCT LIFE GROUP a défini des durées de conservation, à l'issue desquelles PRODUCT LIFE GROUP s'engage à supprimer les données :

- Reprise de contact avec les personnes ayant soumis un formulaire, dans le cadre de la relation commerciale qui peut en découler (édition de devis, échanges d'emails etc) : 3 ans à compter du dernier contrat rester sans réponse.
- Suivi commercial général avec les personnes intéressées par nos services : 3 ans à compter du dernier contrat rester sans réponse.
- Contractualisation : 5 ans à compter de l'expiration du contrat.
- Facturation : 5 ans à l'issue de l'exercice comptable au cours duquel la facture a été émise.
- Préparation et réalisation des actions de formation : 5 ans à compter de l'expiration du contrat.
- Elaboration de statistiques : 5 ans à compter de l'expiration du contrat.

Vous disposez à tout moment de la possibilité de vous désabonner de toute communication commerciale ou de faire supprimer les données vous concernant.

Confidentialité des données personnelles

Les données personnelles collectées sont uniquement destinées à PRODUCT LIFE GROUP pour son usage interne. Elles sont accessibles au personnel de l'entreprise et

sont uniquement exploitées dans le cadre de nos prestations de formation. Les données pourront être communiquées à des destinataires internes et externes (ex : expert-comptable, serveur informatique).

PRODUCT LIFE GROUP assure la sécurité des données traitées et s'engage à ne pas les commercialiser, louer ou transmettre à des tiers. Toutefois, PRODUCT LIFE GROUP se réserve le droit de transmettre les données aux autorités compétentes dans le cas d'insultes et/ou propos portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Sécurité et stockage des données personnelles

Les données sont stockées sur les serveurs de l'hébergeur Microsoft Azure. Ces serveurs sont situés en France métropolitaine, au sein de l'Union Européenne. Il n'y aura donc aucun transfert de données à caractère personnel à destination d'un état non-membre de la Communauté Européenne.

Exercice des droits et Recours

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez aussi exercer votre droit à opposition en précisant les raisons pour lesquelles vous souhaitez exercer ce droit, sauf en cas de prospection commerciale, où vous pouvez vous opposer sans motif. Enfin, vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données pendant la durée nécessaire à l'exercice de vos autres droits.

Vous pouvez exercer vos droits en utilisant le formulaire de contact du site internet ou en nous faisant parvenir un courrier postal à l'adresse : PRODUCT LIFE GROUP - 8-10 Avenue de l'Arche Bâtiment C, 7ème étage, 92400 Courbevoie ou par mail : dpo@productlife-group.com.

Nous mettons tout en œuvre pour vous apporter entière satisfaction, si toutefois après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.